

Matinale RH

Les nouveautés de la Promotion Interne 2024



Promotion Interne 2024

Nouveau calendrier

Une Promotion Interne permet à un fonctionnaire d'accéder à un grade, de niveau supérieur, dans un autre cadre d'emplois :

- soit de la même catégorie
Ex : du cadre d'emplois d'adjoint technique ou d'ATSEM vers le cadre d'emplois d'agent de maîtrise.
- soit dans une catégorie supérieure
Ex : de la catégorie C vers la catégorie B ou de la catégorie B vers la catégorie A.

Janvier/février/mars

Calcul du nombre de postes ouverts à la Promotion Interne

Notions de PI avec ou sans quota et étude des « clauses de sauvegarde »

Avril/mai/juin/juillet/août

Dépôt des dossiers sur proposition des autorités territoriales

Prise en compte de la valeur professionnelle, des conditions statutaires, des Lignes Directrices de Gestion fixées par chaque autorité territoriale

Septembre/octobre/novembre

Instruction des dossiers par le service des carrières

Contrôle statutaire et application des Lignes Directrices de Gestion relatives à la Promotion Interne

Décembre

Établissement des listes d'aptitude par le Président du Centre de Gestion

Validité nationale, pour une durée initiale de 2 ans, renouvelable. L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement,

PROMOTION INTERNE 2024

Décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale

➤ Assouplissement des « règles de quota »

Par cadre d'emplois, pour calculer le nombre de possibilité d'inscription sur liste d'aptitude de promotion interne, il convient de compter le nombre de recrutements de fonctionnaires intervenus par voie de concours, de détachement, de mutation ou d'intégration directe. Sont nouvellement comptabilisées, les titularisations prononcées au titre de l'article [L352-4 du code général de la fonction publique](#) (recrutement direct de personne en situation de handicap).

- Désormais, un poste est ouvert à la promotion interne pour **deux recrutements recensés (contre trois précédemment)**.
- Si cela est plus favorable, ce quota peut être appliqué à **8% de l'effectif du cadre d'emplois (contre 5% précédemment)** et les agents en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) entrent désormais dans l'assiette de calcul avec les fonctionnaires en positions d'activité et de détachement.

➤ Aménagement favorable des « clauses de sauvegarde »

Lorsque le nombre de deux recrutements dans le cadre d'emplois, ouvrant droit à un poste, n'a pas été atteint pendant une période de **2 ans (ancienne réglementation : 4 ans)**, un fonctionnaire pourra être inscrit sur liste d'aptitude si au moins un recrutement est intervenu.

Exemples du nombre de postes ouverts avant et après la réforme de la promotion interne:

Données 2024	Nb de postes qui auraient été ouverts avec la réglementation en vigueur avant le 1 ^{er} janvier 2024		Nb de postes ouverts avec la réglementation en vigueur à partir du 1 ^{er} janvier 2024	
CADRE D'EMPLOIS	1 poste ouvert pour 3 recensés	Application de 5% des fonctionnaires actifs du C.E	1 poste ouvert pour 2 recensés	Application de 8% des fonctionnaires actifs et CDI du C.E
Rédacteur	5	7	8	17
Attaché (catégorie B)	10	5	15	15
Technicien	7	4	11	11
Ingénieur	3	2	5	6



→ L'envoi des actes au Centre de Gestion ainsi que la saisie afférente sur AGIRHE (arrêtés et CDI) permettent au service des carrières du CDG de réaliser les calculs d'ouverture de postes afférents à la promotion interne conformément à la réglementation.

PROMOTION INTERNE 2024

Loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie

➤ **Création de 2 voies réservées de promotion interne « sans quota » pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie**

- **Une voie dérogatoire et temporaire** : jusqu'au 31 décembre 2027, l'accès à la catégorie B sera favorisé par une voie réservée aux fonctionnaires de catégorie C relevant d'un grade d'avancement et exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie.
- **Une voie pérennisée dans les statuts particuliers de cadres d'emploi de la catégorie B** : accès via un examen professionnel sanctionnant une formation qualifiante afin d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.

➤ **Dans le cadre des autres voies de PI « avec quota »**

Le Président du Centre de Gestion devra veiller à ce que certaines listes d'aptitude relative à la promotion interne comprennent une part de fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie.

PROMOTION INTERNE 2024

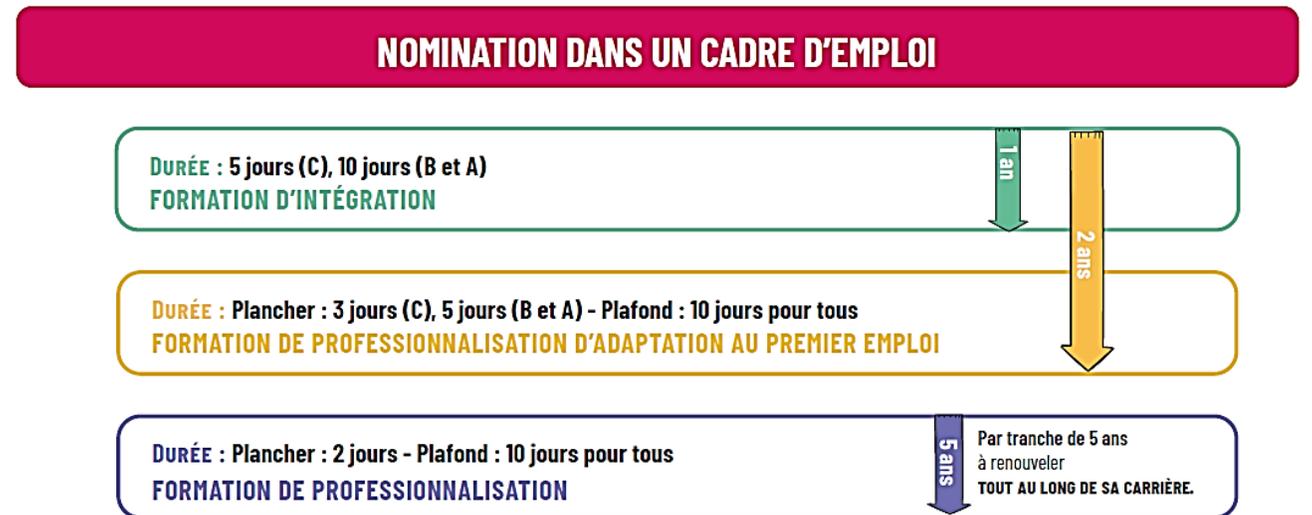
Recevabilité des dossiers : focus sur les obligations de formation

- L'inscription sur une liste d'aptitude au titre de la promotion interne ne peut intervenir que sur présentation des attestations de formation établies par le CNFPT précisant que l'agent a accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation pour les périodes révolues.

→ Pour retrouver le [document récapitulatif sur les obligations de formation](#), rendez-vous sur le site du Centre de Gestion, onglet parcours professionnel, promotion interne.

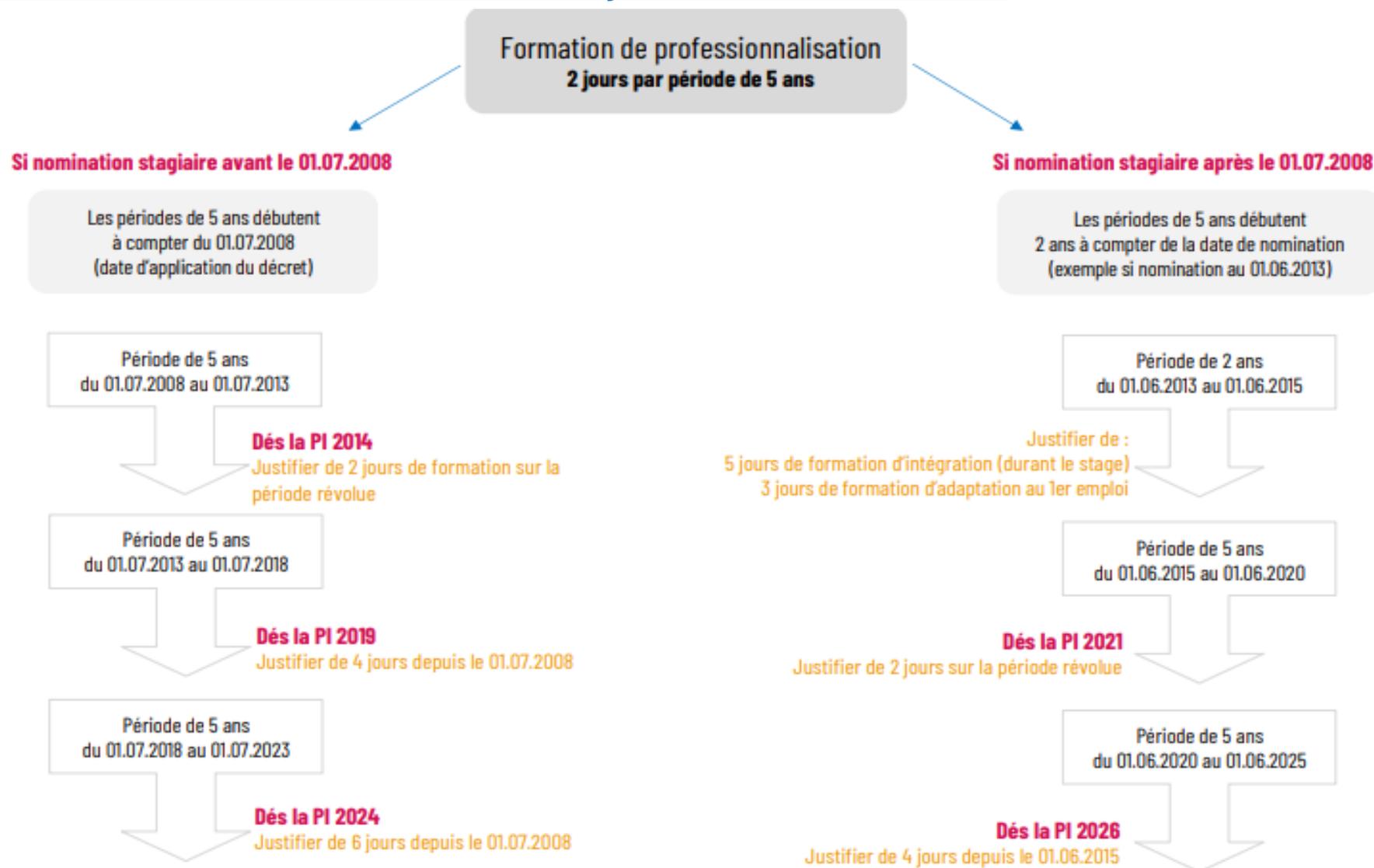
- Si des formations professionnelles (ou des bilans de compétences) ont été dispensées par d'autres organismes que le CNFPT ?

Une demande de dispense peut être présentée au CNFPT par l'autorité territoriale, après concertation avec l'agent. Les décisions de dispense font l'objet d'une attestation précisant le nombre de jours et la nature de la formation pour laquelle elle est accordée.



EXEMPLE: FORMATIONS STATUTAIRE OBLIGATOIRES PRISES EN COMPTE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE (PI)

Décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux



PROMOTION INTERNE 2024

Instruction des dossiers : Focus sur l'antériorité des activités professionnelles exercées par l'agent (pages 10 et 11 du dossier)

➤ Les diplômes :

Il conviendra de distinguer un diplôme validé durant la scolarité (1^{er} encadré), des autres diplômes (ou Validation des Acquis de l'Expérience : VAE) éventuellement validés au cours de la carrière professionnelle (2^{ème} encadré).

➤ Les activités professionnelles dans le cadre de l'exercice d'une activité syndicale, élective ou associative

➤ Les activités professionnelles exercées durant au moins un an, dans le secteur privé et/ou la fonction publique

Il s'agit de valoriser la diversité des expériences professionnelles de l'agent issue de ses mobilités :

- Mobilités externes : il conviendra de justifier de périodes d'emploi d'un an minimum chez différents employeurs relevant du secteur privé ou de la fonction publique (contrats de travail, arrêtés de nomination, mutation, transfert...).
- Mobilités internes : il conviendra de justifier des changements de fonctions chez un même employeur (fiches de poste, mutation interne, mise à disposition, détachement, intégration directe au sein de la même collectivité...)

Exemples: pages 10 et 11 du dossier

IV) a) ANTÉRIORITÉ DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES PAR L'AGENT (cf LDG PI page 4)				
RAPPELS	Sont prises en compte : <ul style="list-style-type: none"> • obtention d'un diplôme, d'une Validation des Acquis et des Expériences (VAE), • activités professionnelles dans le cadre de l'exercice d'une activité syndicale, élective ou associative, • activités professionnelles d'une durée d'un an minimum, liées à des mobilités internes ou externes au sein des collectivités de la fonction publique territoriale (transferts et mises à disposition inclus), mobilités dans une autre fonction publique ou dans le secteur privé. 		Attention : <ul style="list-style-type: none"> 1 diplôme validé durant la scolarité de l'agent maximum 3 diplômes validés au cours de la carrière professionnelle ou VAE maximum 3 activités professionnelles syndicales, électives ou associatives maximum 3 mobilités professionnelles maximum 	
	Si l'agent a obtenu au moins un diplôme validé durant la scolarité : <ul style="list-style-type: none"> • préciser ci-dessous la nature du diplôme : 		Barème	Pt(s) attribué(s)
	① / / • joindre une copie du diplôme obtenu		1 pt pt
Si l'agent a obtenu des diplômes validés ou une VAE au cours de la carrière professionnelle , dans la limite de trois : <ul style="list-style-type: none"> • préciser ci-dessous la nature de chaque diplôme et/ou VAE : 		Barème	Pt(s) attribué(s)	
① / / 20... ② / / 20... ③ / / 20...		1 pt par diplôme / VAE 3 pts max pt(s)	
• joindre une copie du diplôme obtenu et/ou un justificatif de la VAE				
Si l'agent a exercé des activités professionnelles dans le cadre de l'exercice d'une activité syndicale, élective ou associative , dans la limite de trois : <ul style="list-style-type: none"> • préciser ci-dessous la nature de chaque activité : 		Barème	Pt(s) attribué(s)	
① / / 20... ② / / 20... ③ / / 20...		1 pt par activité 3 pts max pt(s)	
• joindre un justificatif de la durée du ou des mandats (ex : arrêtés de décharge syndicales, PV de désignation des membres si CST locaux...)				

Valorisation des emplois ou activités professionnelles d'une durée d'un an minimum , mobilités internes ou externes dans le secteur privé, au sein des collectivités de la fonction publique territoriale, mobilités dans une autre fonction publique : 1 ^{er} emploi : ... exemple: CDD en tant que gestionnaire administrative à Michelin 2.....a 6.....m 0.....j 2 ^{eme} emploi : exemple: CDD en tant qu'assistante administrative au sein de la collectivité A 2.....a 9.....m 0.....j 3 ^{eme} emploi : exemple: nomination stagiaire en tant qu'assistante administrative au sein de la collectivité A 5.....a 6.....m 0.....j 4 ^{eme} emploi : exemple: mutation interne en tant que secrétaire de mairie au sein de la collectivité A 6.....a 9.....mj *pour chaque emploi, joindre les contrats de travail, fiches de poste si mobilité interne et/ou arrêtés si mobilités externes (ex : mutation, transfert, mise à disposition, détachement, intégration directe...)	Barème	Pt(s) attribué(s)
	1 pt par mobilité	+..... pt(s)
	3 pts maxi	

IV) b) FONCTIONS A RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE (cf LDG PI page 5)

Si l'agent a exercé des fonctions à responsabilités telles que celles énumérées ci-dessous durant la période du **01/01/2021 au 31/12/2023** :

- ♦ cocher la case correspondante
- ♦ joindre le justificatif demandé

Intitulé des fonctions	Justificatifs	Barème	Pt(s) attribué(s)
<input type="checkbox"/> technicité et sujétions particulières liées à la fiche de poste	♦ joindre la fiche de poste ou une attestation de l'autorité territoriale précisant la spécificité des missions en quelques lignes.	3 pts pts
<input type="checkbox"/> fonctions d'assistant de prévention ou conseiller de prévention	♦ joindre l'arrêté de désignation et l'attestation de la formation continue	2 pts pts
<input type="checkbox"/> tuteur / maître d'apprentissage d'un apprenti	♦ joindre le contrat d'apprentissage	2 pts pts
<input type="checkbox"/> tuteur / maître d'apprentissage d'un apprenti en situation de handicap	♦ joindre le contrat d'apprentissage et un justificatif du handicap	2 pts pts
<input type="checkbox"/> encadrant de proximité exerçant les fonctions de tutorat de personnes effectuant un travail d'intérêt général (TIG)	♦ joindre le formulaire du service pénitentiaire précisant le nom du tuteur	2 pts pts
<input type="checkbox"/> fonctions d'encadrement, de responsable de service	♦ joindre une attestation de l'autorité territoriale *	3 pts pts
<input type="checkbox"/> fonctions de secrétaire de mairie / secrétaire général de mairie de moins de 3 500 habitants	♦ joindre une attestation de l'autorité territoriale *	4 pts pts
<input type="checkbox"/> mission de formateur auprès d'organismes de formations agréés	♦ joindre une attestation ou un justificatif de l'organisme de formation	2 pts pts

* une seule attestation peut regrouper plusieurs informations)

IV) TOTAL	Barème	Pt(s) attribué(s)
	30pts maxi pts

PROMOTION INTERNE 2024

Téléchargements sur notre site internet

> Les Lignes Directrices de Gestion relatives à la Promotion Interne

→ sur le site internet du CDG: onglet « Parcours professionnel » / « Promotion Interne »

- Le Président du Centre de Gestion arrête les Lignes Directrices de Gestion « promotion interne » qui établissent le cadre général de la promotion interne et les critères d'appréciation des dossiers de proposition.



Les Lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne ont été présentées en Comité Social Territorial et ont ainsi pu faire l'objet d'une consultation des représentants du personnel.

- De plus, toute collectivité quels que soient ses effectifs doit avoir établi dans ses propres Lignes Directrices de Gestion, les critères relatifs à la promotion et la valorisation des parcours, sur lesquels elle se basera pour déterminer quels agents seront proposés ou non à la promotion interne.



Patricia Pignon, référente sur la thématique des Lignes Directrices de Gestion, est à la disposition des élus et des gestionnaires des collectivités et établissements publics qui souhaitent être accompagnés dans la réalisation de ce document réglementaire.

> Publicité des listes d'aptitude

→ sur le site internet du CDG: onglet « Publicités des actes »

Le Centre de Gestion assure la publicité des listes d'aptitude dressées au titre de la promotion interne pour les collectivités affiliées et également des listes d'aptitude établies par les collectivités non affiliées.

Ces listes d'aptitude ont une valeur nationale.

Merci pour votre attention

 7 rue Condorcet CS 70007
63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1
 04 73 28 59 80
 accueil@cdg63.fr
 cdg63.fr

*Ouverture au public
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h30.*

Ensemble, soutenons les métiers
Publics territoriaux !

